

# Éducation des jeunes en zones de post-conflit



## À propos

Selon l'UNESCO (Global Education Monitoring 2016) le nombre de migrants sud-sud, c'est-à-dire ceux qui émigrent d'un pays du sud vers un autre pays du sud (dans notre cas les migrations en Afrique même), dépasse celui des migrants sud-nord, c'est-à-dire qui quittent les pays du sud pour chercher fortune dans les pays occidentaux ou en Chine. Dans le cas des migrations sud-sud, les jeunes déplacés externes (JDE) (d'un pays à un autre) et internes à un même pays (JDI) volontaires, c'est-à-dire effectués sur base d'une décision volontaire des intéressés ou de leurs parents, entraînent généralement une amélioration pour les enfants déplacés. Par contre, les JDE et JDI liés à des causes indépendantes de leur volonté (conflit, catastrophe naturelle) atteignent globalement des résultats moins favorables.

Même si le nombre de conflits diminue sur le continent africain, le nombre de jeunes en situation de déplacement prolongé à la suite d'un conflit augmente en raison du manque de programmes de leur réintégration. Ils se retrouvent en dehors de leur zone d'origine pendant des périodes prolongées. En conséquence, les jeunes subissent un premier traumatisme dû au changement de leur cadre de vie et doivent en plus surmonter les obstacles inhérents à l'insertion dans un nouveau cadre scolaire, où les élèves sont souvent déjà en surnombre au départ, et, pour ce qui est des déplacés à l'étranger, dans un cadre linguistique, social et éducatif totalement différent de celui du départ.



## Contexte

La conséquence de ces déplacements est d'abord un décalage psycho-social que le jeune doit surmonter ce qui requiert souvent une adaptation de plusieurs années. C'est ensuite un décalage d'âge, la plupart des déplacés ayant subi un retard dans leur scolarité – même lorsqu'une scolarisation est organisée dès le départ, ce qui est rarement le cas – aggravant les difficultés d'adaptation à cause des différences d'âge et l'inadaptation des systèmes scolaires.

L'éducation n'est d'ailleurs pas encore systématiquement considérée comme une action prioritaire qui sauve des vies dans les interventions d'urgence, c'est-à-dire suite à un conflit ou catastrophe naturelle; c'est vrai en particulier au niveau de la mobilisation des fonds. Or l'éducation devrait être un thème transversal dans tous les programmes, révèle l'Institut pour l'éducation en situations d'urgence.

Trop souvent, les déplacements perdurent avec comme conséquence la nécessité d'adapter les programmes aux conditions particulières du milieu où aboutissent les déplacés. Ainsi au Burundi, les déplacés internes résident toujours dans des camps de réfugiés depuis plus de 20 ans après la fin des conflits. En Tanzanie, les réfugiés du Kivu et du Burundi, tout en étant enseignés en français selon le curriculum de leur pays d'origine, ne peuvent pas y retourner tout en n'étant pas particulièrement acceptés en Tanzanie.

Ces jeunes déplacés internes (JPI) constituent un problème particulier car plus rarement pris en compte par les instances internationales. En 2014, il y avait 38 millions de personnes déplacées internes dans le monde. Au Nigeria, les affres de Boko Haram ont entraîné depuis 2009 plus d'1 million de déplacés internes dans 42 camps dont 19 n'offraient pas d'installations d'enseignement formel ou informel. Parmi les membres d'IDAY, les pays suivants sont particulièrement affectés : le Sénégal, le Niger, la Mauritanie, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Nigéria, le Cameroun, la RDC, le Burundi, le Rwanda, l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie.

On sait que les enfants d'un âge supérieur à celui habituel des classes de primaire, ont la maturité d'apprendre plus rapidement. Des programmes spéciaux adaptés à l'âge des déplacés permettraient donc de leur assurer les connaissances nécessaires dans un temps réduit s'ils avaient accès à des programmes adaptés.

Toutes ces circonstances demandent des programmes éducatifs spéciaux. Les membres du réseau IDAY des pays membres affectés ont sollicité l'appui du secrétariat international du réseau pour l'élaboration et la réalisation de tels programmes pour leur pays.



## Description du programme

### AXE 1

#### La concertation des acteurs

Développer des partenariats stratégiques, des synergies pour agir et démultiplier l'impact des interventions des parties prenantes ; mettre les ressources en commun pour plus d'efficacité.

Objectif : Une concertation renforcée entre les acteurs depuis la base pour une plus grande efficacité.

### AXE 2

#### Les cadres législatifs, institutionnels et politiques

Faire prendre leurs responsabilités aux autorités.

Objectif : Améliorer les cadres politiques, institutionnels et législatifs nationaux et régionaux pour une offre éducative adaptée des enfants et jeunes en situation de déplacement prolongé.

### AXE 3

#### Les capacités socio-économiques des communautés

Mobiliser les communautés concernées.

Objectif : Stimuler les capacités socio-économiques des communautés pour une meilleure prise en charge des enfants et jeunes en situation de déplacement prolongé.

Le programme sera développé en étroite coopération avec les organes des Nations Unies concernées (UNHCR, UNICEF, IIEP). Il serait réalisé avant tout là où il n'y a pas de programme officiel comme celui élaboré au Burundi par exemple. Il comprendra systématiquement un inventaire des besoins des enfants et jeunes concernés, une identification de leur âge et caractères socio-économiques (dont leur capacité d'autonomisation), la durée de séjour dans les camps, leurs langues maternelles et d'enseignement dans la zone d'origine et les capacités des infrastructures scolaires disponibles, les possibilités des solutions durables (retour, intégration, réinstallation-relocalisation) et les adaptations légales nécessaires pour intégrer les déplacés et assurer que leurs droits fondamentaux soient respectés.

Durant cette première phase, les membres de la société civile conduiront des campagnes de plaidoyer auprès des autorités pour qu'elles prennent conscience de l'étendue des besoins et entament des procédures pour y répondre, des parents pour qu'ils veillent à l'éducation de tous leurs enfants y compris les filles et les deux communautés pour faciliter l'intégration des populations déplacées. Il conviendra de reconnaître des besoins spéciaux liés aux manques de moyen des parents (matériel scolaire, uniformes, ...) et des besoins psycho-sociaux des enfants ayant subi des traumatismes. Une évaluation des résultats obtenus déterminera l'opportunité et la direction d'une seconde phase.

Dans une seconde phase si elle est justifiée, des programmes scolaires seront déployés selon les facilités disponibles et les besoins soit par le développement d'installations scolaires inclusives, soit par des curricula adaptés d'enseignement formel ou informel et le passage entre les deux formes avec une attention particulière aux jeunes ayant dépassé l'âge de scolarisation.



Raising voices for African education  
Porte-voix pour l'éducation en Afrique

## Budget

Un budget détaillé a été élaboré pour une première série de 5 pays (RDC, Burundi, Rwanda, Ouganda et Kenya). Le total des dépenses est estimé à € 1,21 millions sur 3 ans. Le montant sera ajusté en fonction du nombre total des pays identifiés ci-dessus participant au programme.

Le programme conçu par IDAY attend un financement pour son lancement.